



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/10
25 octobre 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-neuvième réunion
Beijing, 24-26 novembre 1999

**RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉLIMINATION DES ODS DANS LES PAYS
VISÉS À L'ARTICLE 5: APPLICATION DE LA DÉCISION 28/25**

Introduction

À sa vingt-huitième réunion et après avoir examiné le rapport de situation sur l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (ODS) dans les pays visés à l'article 5, au 31 décembre 1998 (UNEP/OzL.Pro/ ExCom/28/14), le Comité exécutif a décidé:

A. Dans le but de faciliter la planification de la prochaine période triennale:

D'inviter les agences d'exécution à collaborer avec les centres nationaux de l'ozone dans les pays où elles sont chargées des projets de renforcement des institutions, de concert avec d'autres agences, afin d'analyser les données de référence du pays concernant:

- i) la répartition sectorielle de la consommation de référence;
- ii) les réductions prévues de la consommation de référence à la suite des projets d'investissement déjà approuvés pour chaque secteur;
- iii) les parts estimatives de la consommation des industries de fabrication et des activités d'entretien ou des installations sur site dans le secteur de la réfrigération.

Les agences d'exécution soumettront un rapport préliminaire à la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif et un rapport final à sa trente et unième réunion.

B. Dans le but de clarifier les données relatives aux anomalies relevées

concernant: i) des niveaux d'élimination, dans les projets approuvés, supérieurs à la consommation de référence et ii) des cas où les décaissements de fonds approuvés il y a au moins 12 mois pour un pays particulier sont très faibles:

De charger le Secrétariat d'identifier les pays dans lesquels de telles anomalies ont été relevées (sur la base du rapport de situation);

De charger en outre le Secrétariat d'inviter les pays en question:

- dans les cas décrits en B i) ci-dessus, à expliquer les raisons de l'anomalie;
- dans les cas décrits en B ii) ci-dessus, à préciser les causes du faible taux de décaissement, l'assistance nécessaire pour résoudre le problème s'il y a lieu, les échéances prévues pour la résolution du problème et la capacité éventuelle du pays d'accepter d'autres projets.

Le Secrétariat est chargé à ce propos de présenter un rapport au Comité exécutif à sa vingt-neuvième réunion.

(Décision 28/25)

Application de la partie A de la décision 28/25 (Rapport des agences d'exécution)

1. Pour donner suite aux décisions de la vingt-huitième réunion, le Secrétariat du Fonds a communiqué aux agences d'exécution, le 30 juillet 1999, les mesures nécessaires en vue d'appliquer la partie A de la décision et leur a envoyé un rappel le 22 septembre 1999.
2. Au moment de la rédaction du présent document, le PNUE/TIE a communiqué au Secrétariat du Fonds, des informations préliminaires pour quelques-uns des pays où l'organisation gère les projets de renforcement institutionnel. Le Secrétariat attend une réponse pour les autres pays. Le PNUE/TIE a indiqué que les informations fournies par certains pays ne correspondent pas aux données de référence de ces pays et sont en train d'être vérifiées.
3. Les données soumises par le PNUE donnent, dans la plupart des cas, la répartition sectorielle de la consommation de référence et les parts des industries de fabrication et des activités d'entretien dans le secteur de la réfrigération, conformément aux points i) et iii), Partie A de la décision 28/25.
4. Les informations du PNUE ne portent pas sur les effets des projets d'investissement sur les données de référence comme demandé au point ii), Partie A de la décision 28/25.
5. L'ONUDI a communiqué au Secrétariat du Fonds les informations reçues des pays suivants: Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine et Roumanie et attend une réponse des autres pays où elle gère les projets de renforcement institutionnel.
6. Les données fournies par la Macédoine portent sur les points i) et iii), Partie A de la décision 28/25, mais non sur le point ii): les effets des projets d'investissement sur les données de référence.
7. Les données reçues de l'Égypte ne portent que sur l'état de mise en œuvre des projets approuvés et des décaissements mais ne traitent aucun des trois points de la décision 28/25.
8. Le Secrétariat n'a reçu aucune communication de la Banque mondiale et du PNUD.

Application de la partie B de la décision 28/25

1. Après sa vingt-huitième réunion, le Secrétariat a identifié 19 pays pour lesquels des anomalies avaient été relevées et a invité ces pays à expliquer les raisons de ces anomalies. Au moment de la rédaction du présent document, dix-sept pays avaient répondu.
2. Le texte qui suit résume les réponses reçues accompagnées, le cas échéant, des commentaires du Secrétariat.

I. Anomalies relevées entre les éliminations approuvées de CFC et les données de références

1. Pays contactés par le Secrétariat et données de référence par pays

Pays	Élimination de CFC approuvée au 31 décembre 1998 (Tonnes ODP)	Données de référence (CFC) (Tonnes ODP)	Date d'approbation du programme de pays	Consommation dans le programme de pays (Tonnes ODP)	Réponse reçue
Cameroun	427	256.9	1993	280.4	Oui
Équateur	417	301.4	1992	694	Non
Égypte	2,656	1,668	1992	1,468.7	Oui
Gabon	12	7.4	1997	79.7	Oui
Ghana	366	35.6	1992	96.6	Oui
Guatemala	159	144.8	1993	275.7	Oui
Indonésie	4797	1,293.7	1994	5339	Oui
Jamaïque	109	98.2	1996	149.8	Oui
Jordanie	1,052	673.3	1993	674	Oui
Kenya	205	185.4	1994	47	Non
Malaisie	3,354	3271	1992	3,420.5*	Oui
Maurice	38	28.2	1993	60.9	Oui
Romanie	1,069	495.7	1995	1,431.3	Oui
Tunisie	932	870.1	1996	508.1	Oui

* Programme de pays mis à jour en 1995

2. Résumé des réponses:

Cameroun

La différence dans les données relatives aux CFC est due au retard de mise en œuvre des projets.

Sur les deux projets approuvés dans le secteur de la réfrigération pour l'élimination de 150 tonnes ODP, l'un a été achevé et a éliminé 65 tonnes ODP et l'autre connaît un retard de mise en œuvre qui a eu pour résultat la poursuite de la production d'équipement à base de CFC.

La mise en œuvre des deux projets approuvés pour l'élimination de 250 tonnes ODP de CFC-11 dans le secteur des mousses a déjà commencé avec la livraison de l'équipement aux entreprises concernées.

Ce sont là des signes encourageants pour l'élimination des CFC résultant de projets financés par le Fonds multilatéral et, avec le temps, les anomalies relevées disparaîtront.

En conséquence, on estime qu'avant 2001, tous les CFC-11 auront été éliminés et qu'il restera des quantités minimales de CFC-12.

Égypte

La consommation de CFC indiquée dans le programme de pays a été calculée de façon préliminaire. Depuis la préparation du programme de pays, d'autres entreprises ont été incluses dans le taux de croissance annuel global dans les secteurs des mousses et de la réfrigération.

En conséquence, cette croissance dont le programme de pays ne tient pas compte porterait à une consommation estimée de CFC double de celle qui est rapportée dans le programme de pays.

Gabon

L'information fournie par le pays ne répond pas directement à la question posée par le Secrétariat mais il importe de noter que la consommation de CFC a baissé de manière notable pour passer de 79,7 tonnes/ODP dans le programme de pays approuvé en 1997 à 7,4 tonnes/ODP selon les données de référence officielles calculées par le Secrétariat de l'ozone.

Commentaire: On observe une différence en ce qui concerne la consommation de référence, entre les données soumises cette fois-ci (10,7 tonnes/ODP) et la consommation de référence officielle calculée par le Secrétariat de l'ozone (7,4 tonnes/ODP); cette anomalie est portée à l'attention du gouvernement du Gabon et du Secrétariat de l'ozone.

Ghana

Les quatre projets sur les mousses qui ont été mis en œuvre entre 1991 et 1993 ont remplacé le CFC-11 par du chlorure de méthylène et, en conséquence, ont permis d'éviter l'utilisation de 316 tonnes/ODP de CFC-11 au lieu de 24 tonnes/ODP selon la méthode que le Fonds multilatéral utilise habituellement pour calculer l'élimination. La même méthode est appliquée par le Ghana pour calculer l'effet du projet achevé sur l'amélioration des activités de service et d'entretien, dans le secteur de l'entretien, ce qui donne pour résultat un effet de 50 tonnes/ODP. Cela porte le total à 366 tonnes/ODP pour l'élimination totale approuvée.

Commentaire: Le Secrétariat a informé le gouvernement du Ghana et le PNUD que, pour comptabiliser l'effet des projets d'élimination, le Fonds multilatéral tient compte du montant réel d'ODS éliminées et non du montant d'ODS évitées.

Guatemala

Il importe de tenir compte du temps écoulé entre le moment où le Comité exécutif approuve les projets et le moment où les projets sont mis en œuvre et achevés. Par exemple, deux projets d'investissement (Refrigua et Imca) approuvés en 1994 n'ont été achevés qu'en avril 1997.

Dans la période de 1995 à 1997, la croissance du PIB a atteint 3,4% et le nombre de centres commerciaux, hôtels, établissements de restauration rapide, fabriques d'emballages alimentaires a fortement augmenté.

La consommation moyenne pour 1995-1997 a été fournie par les Douanes et devrait être de 251,50 tonnes/ODP.

Commentaire: La consommation de référence rapportée (251,50 tonnes/ODP) diffère des données de référence (144,8 tonnes/ODP) indiquées par le Secrétariat de l'ozone. Cette anomalie a été communiquée au gouvernement du Guatemala et au Secrétariat de l'ozone.

Indonésie

Auparavant, les données de consommation des CFC étaient rassemblées par les fournisseurs mais il y a de nouveaux importateurs de CFC qui, dans certains cas, pourraient faire de la contrebande. En conséquence, le prix des CFC est très bas ce qui a des effets défavorables sur l'élimination.

De 1993 à 1996, la consommation de CFC augmentait, et au début, la collecte des données n'était pas à la hauteur.

Le Centre de l'ozone a changé de méthode de collecte des données de consommation des CFC pour utiliser différentes sources au lieu d'une source unique.

Commentaire: Les données communiquées ont radicalement modifié les données de référence qui sont passées de 1293,7 tonnes/ODP rapportées par le Secrétariat de l'ozone à 7989 tonnes/ODP. Cette anomalie a été portée à l'attention du Gouvernement indonésien et du Secrétariat de l'ozone.

Jamaïque

Les 109 tonnes/ODP du programme d'élimination total des ODS approuvé en décembre 1998 tiennent compte d'un projet sur les mousses financé rétroactivement. En conséquence, on constate une diminution de 81 tonnes/ODP par rapport aux 165 tonnes/ODP indiquées dans le programme de pays. La consommation de référence de 93 tonnes/ODP comprend deux projets approuvés mais qui n'ont pas été mis en œuvre.

Jordanie

Les mouvements de migration forcée au moment de la guerre du Golfe ont entraîné une augmentation de la population et l'apparition de nouvelles petites usines utilisant des ODS ce qui explique l'augmentation de la consommation de CFC.

Les études de 1990 en vue de la préparation du programme de pays n'ont tenu compte ni des fabriques du secteur de la réfrigération commerciale ni des fabriques de mousses d'isolation et d'aérosols à faible consommation d'ODS, c'est-à-dire avec une consommation annuelle de CFC inférieure à 20 tonnes/ODP. Ces nouvelles entreprises sont apparues après la préparation du programme de pays, durant les campagnes de sensibilisation du public.

Les entreprises n'ont pas voulu communiquer les données actuelles, en partie pour des raisons d'imposition et en partie par méconnaissance des obligations découlant du Protocole de Montréal.

La situation de la collecte des données a, depuis, été améliorée.

Malaisie

La plupart des projets ont été approuvés en 1994 et 1997 et, considérant l'absence de savoir-faire technique et d'expérience dans le domaine des projets d'élimination il faut au moins deux ans pour achever un projet. La crise économique de 1997 a aggravé la situation lorsque de nombreuses entreprises, y compris des coentreprises et des PME, furent privées des fonds nécessaires pour mettre en œuvre les projets de conversion. En conséquence, beaucoup d'entreprises continuent d'utiliser les CFC avant l'achèvement des projets et on note une légère augmentation de la consommation des CFC en 1997. Ceci a également contribué à nous faire ajuster à la hausse nos données de consommation de référence.

Cependant, depuis décembre 1998, 57 projets d'investissement ont été achevés et ont contribué à éliminer 2798,9 tonnes/ODP ainsi qu'à réduire de manière notable la consommation de CFC en 1998. L'assistance du Fonds était pleinement mise à profit et contribuait au programme national d'élimination de la Malaisie.

Les données de référence ne devraient pas être le seul indicateur servant à mesurer l'efficacité du Fonds. D'autres facteurs tels que les influences économiques et sociales devaient aussi être examinés. Le gouvernement s'est engagé à respecter l'objectif de 50% de réduction en 2005 mais en même temps, veut favoriser la reprise et la stabilité de l'économie nationale.

Toutefois, le gouvernement a déjà pris les mesures politiques suivantes:

1. Ordonnance administrative du Département des services du feu en vue d'interdire l'utilisation de halons dans les bâtiments locatifs – 6 juin 1990.

2. Ordonnance administrative de l'Autorité malaisienne du développement industriel pour interdire l'utilisation des CFC (annexe 1) dans les nouveaux investissements du secteur des entreprises (nouvelles usines utilisant des CFC) – 8 décembre 1992.
3. Ordonnance de 1993 sur la qualité de l'environnement en vue d'interdire l'utilisation des CFC dans le secteur des aérosols et des mousses.
4. Mise en place d'un système de permis délivrés par le ministère du Commerce international et de l'Industrie pour contrôler l'importation des CFC par un système d'attribution de licences et de contingentement dans le but de diminuer les importations ainsi que le commerce avec des États qui ne sont pas Parties – 7 avril 1999.

Maurice

Deux projets achevés en 1995 ont éliminé 38 tonnes/ODP. Les 28,2 tonnes/ODP restantes (équivalant aux données de référence) seront éliminées lorsque les projets supplémentaires seront approuvés et mis en œuvre.

Roumanie

Entre 1993 et 1997, on a noté une augmentation des importations de CFC parce que les équipements anciens avaient besoin de plus de CFC pour leur entretien et on constate une augmentation de l'équipement d'occasion à base de CFC importé dans le pays.

Les données rassemblées pour le programme de pays étaient inadéquates; par exemple, la première version du programme de pays ne tenait pas compte du secteur des mousses.

Il y a souvent un retard dans la mise en œuvre des projets. Toutefois, en septembre 1996, le gouvernement a mis en place des moyens de contrôle des CFC; le ministère de l'Eau, des Forêts et de l'Environnement, dans son Ordonnance No 506/1996 sur la protection contrôle l'importation et l'exportation des ODS.

Tunisie

Les données de référence de 870 tonnes/ODP qui correspondent à la moyenne de la consommation entre 1995 et 1997 ne reflètent pas la consommation annuelle exacte. En effet, si l'on compare le total approuvé de 932 tonnes/ODP au chiffre de consommation le plus élevé de 1997 (970,2 tonnes/ODP), le chiffre total approuvé est inférieur.

Les 932 tonnes/ODP correspondent au total de tous les projets approuvés jusqu'au 31 décembre 1998. Certains projets ont été identifiés en 1997, soumis et approuvés en 1998 mais n'ont pas été pris en compte dans les trois dernières années.

On note une augmentation due à l'expansion du secteur des mousses et à l'identification de nouvelles fabriques dans ce secteur.

Toutefois, avec tous les projets approuvés, achevés ou qui sont en voie d'achèvement, et avec le contrôle des importations de CFC qui a commencé, la Tunisie abaissera sa consommation de CFC en 1999 et respectera l'échéance.

II. Anomalies relevées dans les données concernant le faible décaissement

1. Pays contactés par le Secrétariat et données de référence par pays:

PAYS	Approuvé au 31 décembre 1998 (\$US)	Décaissement au 31 décembre 1998 (\$US)	%	Réponse reçue
Bahamas	332,900	98,760	30%	Oui
Nicaragua	156,000	46,910	30%	Oui
Pakistan	9,716,330	1,479,754	15%	Oui
Paraguay	544,900	85,096	16%	Oui
Togo	100,000	30,000	30%	Oui

2. Résumé des réponses

Bahamas

Le faible chiffre de décaissement mentionné dans le rapport de situation provient du temps écoulé entre le moment où la mise en œuvre est enregistrée et le moment où a lieu le décaissement. Le décaissement réel au 31 décembre 1998 devrait être de 242 300 \$US ou 73% du total approuvé au 31 décembre 1997.

Nicaragua

Considérant le financement total approuvé au 31 décembre 1997, 72 400 \$US de plus auraient dû être décaissés au 31 décembre 1998 compte tenu du projet de renforcement institutionnel pour les dépenses annuelles de 1998. En conséquence, le pourcentage de décaissement par rapport au montant approuvé serait de 44% (69 310 \$US/156 000 \$US), c'est-à-dire supérieur au seuil de 30% fixé dans la décision 28/25.

Pakistan

Raisons du faible décaissement:

- la Banque mondiale n'a pu commencer le décaissement que lorsque la question des taxes d'importation a été résolue, cette année;
- la phase d'apprentissage plus longue que prévue pour l'agent industriel et financier de la Banque mondiale, c'est-à-dire la National Development Finance Corporation (NDFC);
- la mise à disposition de nouvelles technologies qui a nécessité une réévaluation;

- la disponibilité et le faible prix des substances appauvrissant la couche d'ozone (ODS) sur le marché;
- les risques associés au fait d'être le premier à changer dans le secteur de la réfrigération;
- la réticence de certains secteurs industriels à accepter des produits et technologies de substitution nouvellement mis au point;
- la période de gestation avant mise en œuvre des projets qui a duré plus longtemps en raison du choix du fournisseur d'équipement, de la finalisation des caractéristiques techniques de l'équipement, des évaluations techniques et financières, etc.

Aide en vue de surmonter le problème:

- Un des principaux obstacles à la mise en œuvre de projets approuvés d'élimination des ODS était la question des droits de douane, etc. sur l'importation d'équipement dans le cadre des subventions du Fonds multilatéral. Cette question a été résolue cette année.
- Avec la mise en place d'un système d'attribution de licences, nous sommes désormais en mesure de vérifier la disponibilité et l'importation des ODS dans le pays.

Quand le problème pourra-t-il être résolu?:

- La Banque mondiale estime que le taux de décaissement s'améliorera considérablement maintenant que les obstacles sont éliminés et que les difficultés inhérentes au processus d'apprentissage sont résolues. Elle espère que le projet sera remis sur rail dans les 18 mois qui viennent.
- En ce qui concerne les projets bénéficiant de l'aide de l'ONUDI, du matériel a déjà été importé pour l'un d'eux, Riaz Electric Co. Limited. Les descriptions du matériel ont été mises au point et les dispositions de mise en œuvre signées pour quatre autres projets, à savoir i) Pak Elecktron Ltd., ii) Treet Corporation Ltd., Lahore iii) Treet Corporation Ltd., Hyderabad; et iv) Hirra Farooq's (Pvt.) Ltd. Il est prévu que les projets en question seront mis en œuvre en l'espace de 18 mois environ.

Le Pakistan est-il à même d'accepter d'autres projets:

- Le Pakistan a la capacité d'accepter des projets nouveaux et novateurs (par exemple concernant les chemins de fer) et espère en faire la démonstration en améliorant le décaissement et les engagements gouvernementaux, par exemple avec le système d'attribution de licences.

Paraguay

La réponse du pays n'apporte pas de données pertinentes. En conséquence, le Secrétariat a demandé au PNUD des données sur la mise en œuvre des projets parce que le projet du PNUD concernant les mousses est le plus important dans le portefeuille actuel du pays (405 000 \$US sur 544 900 \$US). Le PNUD a signalé un retard dans le décaissement de ce projet dû à un retard de livraison du matériel sur le site du projet, à une mise en œuvre

lente des travaux locaux (ventilation) et à la communication tardive des demandes de remboursement.

Malgré cela, le PNUD rapporte avoir décaissé 60 239 \$US en 1998 et devrait ajouter une autre tranche de 30 000 \$US en 1999.

Togo

Depuis février 1998, il y a eu quatre restructurations gouvernementales consécutives et le processus décisionnel a été considérablement retardé. Le protocole d'accord avec le PNUE pour la mise en œuvre du projet de renforcement institutionnel n'a pas été signé avant décembre 1998 et le premier décaissement a été effectué en février 1999.

RECOMMANDATIONS

Partie A

1. Le PNUE et l'ONUDI doivent être félicités pour avoir communiqué les données préliminaires concernant les pays où ils gèrent des projets de renforcement institutionnel.

Lors de la rédaction de leur rapport final pour la trente et unième réunion, le PNUE et l'ONUDI devraient a) terminer la collecte de données et vérifier les données reçues; b) fournir une analyse relative aux trois points de la partie A de la décision 28/25.

2. Le Comité exécutif souhaitera peut-être prier le PNUD et la Banque mondiale de respecter intégralement la décision 28/25 À, à savoir de remettre un rapport préliminaire à la trentième réunion et un rapport final à la trente et unième réunion.

Partie B

3. Le Comité exécutif souhaitera peut-être prendre note des réponses des pays pour lesquels on a relevé des anomalies dans les données.